

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la 327<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 29 novembre 2016, à 19h00, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames Anne Bourgeois  
Lucie Buist-Petit  
Roxanne Cléroux  
Louise Lacoste  
France Lamarche  
Amélie Lemieux  
Christiane Pichette  
Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet  
Jacques Cyr  
Marc DeBlois  
Pierre-Antoine Leblanc  
Jean-Philippe Martin  
Hervé Pilon  
Étienne Rouleau  
Sylvain Chaput

**INVITÉS PRÉSENTS**

Mesdames Véronique Côté  
Isabelle Legault

Messieurs Yves Carignan  
Raymond St-Jacques  
Pierre Tison

**ABSENCES MOTIVÉES**

Madame Fatiha Senhaji  
Monsieur Anthony Lacopo

1. **Adoption de l'ordre du jour**
  2. **Procès-verbal de la 326<sup>e</sup> assemblée ordinaire: corrections et approbation**
  3. **Affaires découlant de ce procès-verbal**
  4. **Rapport du directeur général**
  5. **Points de décision**
    - (d) 5.1 Rapport annuel 2015-2016
    - (d) 5.2 Plan de réussite 2016-2022
    - (d) 5.3 Rapport d'autoévaluation du système d'assurance qualité
-

- (d) 5.4 Rapport du Comité d'audit
    - (d) Rapport de l'auditeur
    - (d) Rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à l'égard de l'effectif scolaire
    - (d) Rapport sur la consommation d'énergie
    - (d) Nomination des auditeurs
  - (d) 5.5 Bilan financier annuel 2015-2016 – fonds de fonctionnement et d'investissement
  - (d) 5.6 Attestation d'études collégiales : inspection en bâtiment (EEC.2J)
  - (d) 5.7 Sanctions des études
    - (d) 5.7.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions
  - (d) 5.8 Commissions des études
  - (d) 5.9 Nomination d'un diplômé du secteur préuniversitaire
  - (\*) 5.10 Contrat de la cafétéria
- 6. Points d'information**
- (d) 6.1 Attestations d'études collégiales (AEC)
  - 6.2 Ombudsman : évolution du dossier
- 7. Correspondance et communications écrites**
- (\*) 7.1 Lettre du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la 325<sup>e</sup> assemblée
  - (d) 7.2 Lettre relative au processus d'audit d'assurance qualité quant au rapport d'autoévaluation
- 8. Varia**
- 8.1 Visite guidée du Collège
  - 8.2 Prise de photos et texte résumé de l'expérience des administrateurs pour la mise à jour du site internet

CA16/17-327.1/  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. madame Nicole Barezi agit comme secrétaire de l'assemblée.

À noter que la séance du Conseil a été précédée par une formation de deux heures sur la gouvernance.

Il est suggéré par un administrateur, d'ajouter le point 5.9 quant à la nomination par les administrateurs d'un diplômé du secteur préuniversitaire et de traiter ce point en premier afin que la personne sélectionnée puisse siéger dès lors de cette séance étant donné que la majorité des administrateurs se sont déjà prononcés en faveur de sa nomination dans le cadre d'un projet de résolution transmis électroniquement.

Il est suggéré par un administrateur de traiter le point sur le contrat de la cafétéria (initialement prévu au point 6.2) au point 5.10 considérant qu'il comporte un volet de décision.

Il est proposé par : M. Jacques Cyr

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 327<sup>e</sup> assemblée.

**2. Procès-verbal de la 326<sup>e</sup> assemblée ordinaire : corrections et approbation**

---

CA16/17-327.2/  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA 326<sup>E</sup>  
ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE

Il est proposé par : Mme Anne Bourgeois

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 326<sup>e</sup> assemblée ordinaire avec les modifications proposées.

CA16/17-327.3/  
AFFAIRES  
DÉCOULANT  
DE CE  
PROCÈS-VERBAL

---

#### 3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général a transmis aux membres du conseil un document indiquant le suivi des décisions du dernier conseil d'administration. Aucune question n'est soulevé à ce sujet.

CA16/17-327.4/  
RAPPORT DU  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

---

#### 4. Rapport du directeur général

Le directeur général informe les administrateurs que le 25 novembre dernier, près de 200 personnes se sont rassemblées dans la Salle Claude-Legault pour lancer les Stratégies lavalloises pour la prévention de la radicalisation menant à la violence. Il a été question de la mise en place d'un vaste plan d'action impliquant des intervenants des milieux policiers, scolaires, municipaux, communautaires, de la santé et des services sociaux (la Commission scolaire de Laval, la Commission scolaire Sir Wilfrid-Laurier, le Directeur des poursuites criminelles et pénales de Laval, le Collège Montmorency, le service de police de Laval et la ville de Laval). Au Collège, le dossier a été piloté avec brio par M. Yves Carignan.

Nous sommes la première région se doter d'un plan d'action et à partager de l'information, à développer des outils pour l'ensemble des partenaires du milieu. La journée s'est terminée par une présentation de Benoit Mercier, professeur de philosophie au Collège, et par deux de nos étudiants qui ont participé à une conférence de l'UNESCO. Nous avons, lors de cet événement, donné la parole aux jeunes pour un phénomène qui concerne les jeunes. Nous sommes à l'heure actuelle en mode de prévention et d'évaluation des solutions potentielles et les travaux vont se poursuivre année après année. Benoit Mercier est d'avis que ce sont les jeunes qui peuvent le mieux répondre et trouver des solutions au phénomène de radicalisation.

Les médias ont suivi la présentation et il y a eu une bonne couverture médiatique de l'évènement.

Rapport du Vérificateur général : il y a cinq collèges qui ont fait l'objet d'une vérification par le vérificateur général et non tous les collèges. Toutefois, tous les collèges font l'objet d'une vérification annuelle par des auditeurs externes. Il y a toutes sortes de vérifications qui existent, celles dont ont fait l'objet ces cinq collèges étaient une vérification additionnelle. Lorsqu'il n'y a pas de reçu attestant d'une dépense, il n'y a pas non plus de remboursement. Lorsqu'on regarde l'ensemble des points soulevés par le vérificateur général dans les cinq collèges ciblés, le directeur général se sent très à l'aise avec les méthodes et la rigueur appliquées au Collège Montmorency.

Lors d'une prochaine séance, un rapport détaillé sera produit en partenariat avec la direction des ressources matérielles et des services financiers relativement aux rapports du vérificateur général afin de fournir aux administrateurs des explications et des détails plus concrets sur les méthodes employées au Collège.

CA16/17-327.5/  
SUJETS DISCUTÉS

---

#### 5. Sujets discutés

(d) 5.1 Rapport annuel 2015-2016

L'article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* précise qu'un collège doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour

son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur produit en collaboration avec la Fédération des cégeps un Guide de rédaction pour la production du rapport annuel d'un cégep où on précise la liste des éléments obligatoires, la liste des éléments recommandés et la liste des éléments habituels. Le présent rapport annuel se conforme à ce guide.

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour le Collège selon l'article 27.1 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel de transmettre au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année un rapport sur ses activités;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

**CONSIDÉRANT** le mandat de publier dans notre rapport annuel le code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de régie d'approuver le rapport annuel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif d'approuver le rapport annuel;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux  
Appuyé par : M. Jacques Cyr

**D'APPROUVER** et de transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport annuel du Collège Montmorency pour l'année 2015-2016 tel que déposé sous la cote CA16/17.327.5.1.

(d) 5.2 Plan de réussite 2016-2022

La *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévoit que chaque collège doit intégrer dans son plan stratégique de développement un plan de réussite qui constitue une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants.

L'élaboration du *Plan de réussite 2016-2022* a été réalisée dans la foulée des travaux entourant la réflexion et l'élaboration du *Plan stratégique 2014-2020*. Après l'adoption du *Plan stratégique* par les différentes instances, un comité-conseil de la Commission des études a été mandaté afin de piloter les travaux du présent *Plan de réussite* avec ses objectifs et la spécificité liée à son objet.

Le comité chargé de réaliser ces travaux, le Groupe de réflexion sur la réussite (GRR), est formé de représentants de toutes les catégories de personnel du Collège Montmorency et d'un représentant des étudiants.

La directrice des études mentionne que le point fort du plan de la réussite est l'approche préventive. Le plan s'assure que l'étudiant est accompagné de l'admission à la diplomation. Nous sommes très fiers de soumettre ce plan de la réussite au Conseil d'administration, car celui-ci traduit un travail de longue haleine en collégialité.

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des interventions déjà mises en place par les services et départements du Collège pour soutenir la réussite scolaire et éducative et pour favoriser la diplomation des étudiantes et des étudiants;

**CONSIDÉRANT** la conviction profonde partagée par toutes les personnes qui interviennent auprès des étudiantes et des étudiants du Collège que l'amélioration de la réussite passe par la mise en place de conditions favorables et d'interventions de qualité;

**CONSIDÉRANT** que le Plan de réussite 2016-2022 a été réalisé dans la foulée des travaux entourant la réflexion et la rédaction du Plan stratégique 2014-2020 du Collège;

**CONSIDÉRANT** que le Plan de réussite a été élaboré à partir de discussions et d'échanges tenus lors de la journée pédagogique du 25 février 2016 à laquelle toute la communauté montmorencienne a été invitée;

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués par le Groupe de réflexion sur la réussite, sous-comité formé de membres de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

**D'ADOPTER** le Plan de réussite 2016-2022.

#### MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS

**CONSIDÉRANT** que la réalisation du Plan de réussite 2016-2022 a nécessité plusieurs heures de travail en collégialité;

**CONSIDÉRANT** le temps, l'implication et le dévouement de tous les membres de l'équipe qui a travaillé à la réalisation de ce Plan;

**CONSIDÉRANT** la qualité du document final produit;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

**DE GRANDEMENT REMERCIER** toute l'équipe qui a travaillé sur l'élaboration et la conception du Plan de réussite 2016-2022

#### (d) 5.3 Rapport d'autoévaluation du système d'assurance qualité

Le directeur général explique aux administrateurs que le 14,15 et 16 mars prochain, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) sera au collège afin de procéder à son audit. Dans le cadre de leurs analyses, ils souhaiteront rencontrer les membres du Conseil d'Administration.

La directrice des études explique aux membres du Conseil que tout le processus d'évaluation entrepris par la CEEC est boycotté par la FNEEQ et par le syndicat local des enseignants. La Commission des études n'a pas pu se prononcer sur la question puisqu'il n'y a pas eu quorum lors de la rencontre portant sur ce sujet. Ainsi, le Collège, dans pareille circonstance, n'a d'autre choix que de procéder et d'apporter ce point directement au Conseil d'administration. La directrice des études rappelle que la CEEC est un organisme crédible et valable qui a notamment obtenu une accréditation internationale et que ces travaux traduisent des standards universels.

Depuis sa création en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a mené dans les collèges divers travaux dans la perspective de développer une culture d'autoévaluation.

En 2013, la Commission présentait sa nouvelle approche concernant l'assurance qualité. Dorénavant, les collèges devront porter un regard sur l'efficacité des mécanismes qui permettront l'atteinte des objectifs et qui, conséquemment, assureront l'amélioration continue de la qualité des services offerts.

Dans le cadre de la démarche entreprise par le Collège, le devis d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité a été adopté au Conseil d'administration du 26 janvier 2016.

**CONSIDÉRANT** la mission du Collège d'assurer aux étudiantes et aux étudiants la meilleure expérience éducative possible;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle approche de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) concernant l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements du réseau collégial québécois lancée en 2013;

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège de porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite;

**CONSIDÉRANT** la démarche d'autoévaluation dans laquelle le Collège est présentement engagé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.1 du Règlement sur la Commission des études (numéro 7) ainsi que l'article 4-5.16 de l'entente entre le Collège Montmorency et le Syndicat des enseignantes et des enseignants qui énonce qu'à défaut par la Commission des études de s'acquitter de ses fonctions et d'assumer ses obligations dans les délais utiles, le Collège procède;

Le veto est demandé

Il est proposé par: M. Jacques Cyr

Appuyé par : Mme Roxanne

**MAJORITAIREMENT**

**D'ADOPTER** le rapport d'autoévaluation du système d'assurance qualité.

- (d) 5.4 Rapport du Comité d'audit
  - (d) Rapport de l'auditeur

Le président du Comité d'audit explique aux administrateurs que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a procédé à l'audit du Collège cette année. Celui-ci explique que lors de la rencontre du Comité avec les auditeurs de la firme en question, il y a eu une période de huis clos lors de laquelle les trois membres externes du Comité d'audit ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient aux auditeurs de la firme. Le président du Comité explique que les auditeurs ont répondu à toutes leurs questions et qu'aucune de leurs réponses n'ont soulevé quelconque doute quant à l'administration financière qui est faite au Collège. Il souligne aussi que les auditeurs externes ont notamment tenu à souligner la très grande collaboration de la Directrice des ressources matérielles et des services financiers et de tous les membres de son personnel durant toute la durée des vérifications.

Enfin, le Comité d'audit tient à préciser aux administrateurs que les points soulevés par les auditeurs externes sont des points d'ordre mineurs. Ce sont les lacunes qui ont été constatées par les auditeurs externes qui seront revus dès lors de l'arrivée de la nouvelle ressource au sein du département.

Finalement, le comité d'audit recommande aux administrateurs l'adoption du rapport de l'auditeur externe.

- (d) Rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à l'égard de l'effectif scolaire
- (d) Rapport sur la consommation d'énergie
- (d) Nomination des auditeurs

Nous allons en appel d'offres au cinq ans, l'année 2016-2017 sera la troisième année de renouvellement du contrat initiale.

**CONSIDÉRANT** le travail effectué par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour l'exercice terminé au 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** que la soumission déposée par cette firme couvre une période de cinq ans allant de 2015 à 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité d'audit;

Il est proposé par : M. Sylvain Chaput

Appuyé par : Mme Roxane Cléroux

**DE RETENIR** la firme Raymond Chabot Grant Thorton pour effectuer le mandat d'audit de l'année 2016-2017, et ce, en respect des honoraires prévus dans l'appel d'offres initial de 2015. (24 400\$ avant taxes).

(d) 5.5 Bilan financier annuel 2015-2016 – fonds de fonctionnement et d'investissement

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport financier 2015-2016 pour examen et adoption par les membres du Comité de vérification;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'audit préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thorton dûment mandatée par la résolution du CA14/15.318.7.3;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité d'audit;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de Régie;

Il est proposé par: M. Marc DeBlois

Appuyé par: M. Jacques Cyr

**D'ADOPTER** pour l'exercice financier 2015-2016 les éléments suivants :

- Les états financiers au 30 juin 2016 des fonds de fonctionnement et d'investissement;
- Les notes aux états financiers;
- Le rapport de l'auditeur;
- Les résultats de la vérification sur l'effectif scolaire;
- Les résultats de la vérification sur l'énergie.

(d) 5.6 Attestation d'études collégiales : inspection en bâtiment (EEC.2J)

Le programme d'AEC Inspection en bâtiment (EEC.2J) a été révisé au terme des travaux réalisés à l'hiver 2015 par la Direction de la formation continue du Collège Montmorency en collaboration avec le Cégep Beauce-Appalaches.

Les changements concernent notamment le code de compétence SOBEC, une portion de cinq heures du cours *Introduction à la profession* serait déplacée vers *Rédaction de rapport d'inspection* et le cours *Informatique appliquée à l'inspection du bâtiment* serait donnée par une autre discipline.

**CONSIDÉRANT** la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation d'ordre collégial de qualité;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités confiées à la Direction des études dans la mise en œuvre des programmes;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés à l'hiver 2015 par la Direction de la formation continue et des services aux entreprises du Collège Montmorency en collaboration avec le Cégep Beauce-Appalaches;

**CONSIDÉRANT** les modifications mineures apportées au cahier programme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et de la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Marc Deblois

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

**D'AUTORISER** les modifications apportées au programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Inspection en bâtiment (ECC.2J).

(d) 5.7 Sanctions des études

(d) 5.7.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions

Les administrateurs ont approuvé la liste des 64 étudiants qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Cette liste sera soumise au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne aux diplômés un DEC.

**CONSIDÉRANT** que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

**CONSIDÉRANT** la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

**DE RECOMMANDER** au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA16/17.327.5.7

(d) 5.8 Commissions des études

Composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2016-2017 (au 21 novembre 2016).

La directrice des études explique aux administrateurs que la modification concerne le représentant des étudiants nommés par l'association étudiante.

**CONSIDÉRANT** la composition de la Commission des études pour l'année 2016-2017 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : M. Étienne Rouleau

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

**DE RECEVOIR** officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2016-2017, le tout selon la liste annexée.



(d) 5.9 Nomination d'un diplômé du secteur préuniversitaire

**CONSIDÉRANT** que le Collège a publié un avis public pour recruter un diplômé d'un programme préuniversitaire sur le site Web du Collège ainsi que sur les médias sociaux, le 2 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** l'article 8c) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège est administré par un conseil d'administration composé des personnes suivantes, qui en font partie au fur et à mesure de leur nomination ou élection : deux titulaires du diplôme d'études collégiales ne faisant pas partie des membres du personnel du collège et qui ont terminé leurs études au collège, l'un dans un programme d'études préuniversitaires et l'autre dans un programme d'études techniques, nommées par les membres du Conseil en fonction;

**CONSIDÉRANT** que le Collège a recueilli des candidatures pour le poste de diplômé dans un programme préuniversitaire;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Chaput, ingénieur informatique de formation, a complété un DEC en Sciences nature au Collège Montmorency en 1986 tout en faisant partie de l'équipe de hockey des Nomades;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Chaput a aussi récemment complété un MBA à l'Université Sherbrooke;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Sylvain Chaput a fait partie de l'Association des parents du Collège Laval à titre d'administrateur et de trésorier;

**CONSIDÉRANT** la motivation exprimée par monsieur Sylvain Chaput à faire partie du Conseil d'administration, ainsi que ses nombreuses qualifications et implications sociales tant au niveau local qu'au niveau international;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

Le vote est demandé :

**IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

**DE NOMMER** monsieur Sylvain Chaput à titre d'administrateur du Conseil d'administration.

(\*) 5.10 Contrat de la cafétéria

Le contrat entre le Collège et le détenteur de la concession alimentaire (*Compass-Chartwells*) arrive à échéance le 30 juin 2017 au terme de cinq années. Le Collège est allé en appel d'offres pour sa concession alimentaire en 2009. Il n'y a aucune obligation à procéder par appel d'offres pour l'octroi de la concession alimentaire compte tenu de la nature du service offert qui représente un revenu pour le Collège.

Plusieurs exemples récents dans les collèges démontrent que le processus d'appel d'offres donne rarement les résultats escomptés et peu de fournisseurs sont intéressés ou capables de répondre aux exigences de tels contrats. Le fait d'aller en appel d'offres implique des coûts et des énergies considérables et doit s'inscrire dans un échéancier de plusieurs mois (préparation de l'appel d'offres, réception des réponses, octroi du contrat et, éventuellement, s'il y a changement de fournisseur, organisation des travaux de réaménagement et gestion du personnel en tenant compte des préavis requis pour les congédiements et embauche de nouvelles personnes.

Dans ce contexte, nous avons demandé à notre fournisseur actuel de nous présenter des options en vue d'améliorer le service alimentaire offert et de répondre à des préoccupations particulières, notamment au niveau environnemental.

Nous avons reçu une réponse positive qui nous apparaît suffisamment intéressante pour proposer un nouveau contrat à *Compass-Chartwells*.

La proposition comporte cependant plusieurs volets qui doivent être analysés plus en profondeur et, naturellement, comme il s'agit d'un contrat de gré à gré, des négociations doivent avoir lieu afin de préciser ou bonifier certaines clauses de l'entente.

L'exécutif du Collège recommande donc la mise sur pied d'un comité spécial du Conseil d'administration auquel s'ajouteront trois experts. Ce comité sera chargé de faire rapport sur les éléments présentés dans le document ci-joint à la séance du Conseil d'administration du 31 janvier 2017.

Il importe de rappeler que ce sous-comité ne constitue pas le comité consultatif prévu à la politique alimentaire <http://www.cmontmorency.qc.ca/images/college/politiques/pol-alimentaire.pdf> et qu'il n'a pas pour objet de réviser la politique alimentaire. Cette opération de révision et de suivi devra avoir lieu, peu importe le concessionnaire en place.

#### 5.10.1 Création d'un sous-comité du Conseil d'administration

**Mandat :** Analyser et proposer des éléments en vue de bonifier l'offre de service du concessionnaire et présenter des recommandations au Conseil d'administration à la séance du 31 janvier 2017.

**Composition :**

- ❖ Trois membres internes du Conseil d'administration (employés ou étudiants)
- ❖ Deux membres externes du Conseil d'administration
- ❖ Trois experts non membres du Conseil d'administration (alimentation, gestion alimentaire, environnement)
- ❖ La directrice des services financiers et des ressources matérielles à titre de responsable du dossier

Deux rencontres sont prévues : mi-décembre 2016 et mi-janvier 2017.

**CONSIDÉRANT** qu'en lien avec la loi sur les contrats des organismes publics, le Collège n'a pas l'obligation d'aller en appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** que le contexte actuel sur le marché de l'offre de services de restauration est restreint;

**CONSIDÉRANT** que le temps et les coûts reliés à établir un cahier de charges sont considérables;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une offre de services renouvelée par le concessionnaire actuel;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Collège de créer un sous-comité du Conseil d'administration pour faire l'analyse de cette offre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par:

M. Marc DeBlois

Appuyé par:

Mme Lucie Buist-Petit

**DE FORMER** un sous-comité élargi du Conseil d'administration selon le mandat et les modalités décrites dans le document ci-joint.

Le comité sera donc présidé par madame Isabelle Legault et composé de :

**Membres internes :**

- Madame Amélie Lemieux
- Madame Annie Saint-Germain
- Madame Lucie Buist-Petit

**Membres externes :**

- Sylvain Chaput
- Jacques Cyr

Les experts seront nommés successivement et après consultation.

CA16/17-327.6/  
POINTS  
D'INFORMATION

---

## 6. Points d'information

(d) 6.1 Attestations d'études collégiales (AEC)

Les administrateurs ont été informés que 29 nouvelles attestations d'études collégiales ont été décernées par le Collège.

6.2 Ombudsman : évolution du dossier

Le président du Comité mentionne que l'échéancier initialement prévu quant à l'établissement du bureau de l'Ombudsman risque de ne pas pouvoir être respecté. Il ajoute que le Comité a requis les services de la firme GB Groupe-conseil de Laval afin de guider les rencontres du Comité notamment quant aux critères de sélections qui seront retenus pour choisir l'Ombudsman. Les membres du Comité s'engagent à informer les administrateurs de l'évolution de ce dossier.

CA16/17-327.7/  
CORRESPONDANCE  
ET COMMUNICATIONS  
ÉCRITES

---

## 7. Correspondance et communications écrites

(\*) 7.1 Lettre du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la 325<sup>e</sup> assemblée

(d) 7.2 Lettre relative au processus d'audit d'assurance qualité quant au rapport d'autoévaluation

Les administrateurs prennent connaissance des lettres qui ont été déposées.

CA16/17-327.8/  
VARIA

---

## 8. Varia

8.1 Visite guidée du Collège

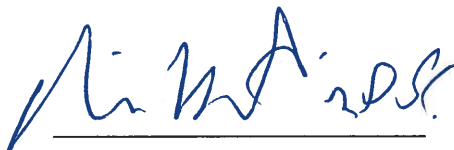
Compte tenu des nombreux agrandissements et rénovations qu'il y a eu au Collège, nous organiserons prochainement des visites guidées pour les employés. Nous aviserons les administrateurs afin que ceux-ci puissent y participer.

8.2 Prise de photos et texte résumé de l'expérience des administrateurs pour la mise à jour du site internet

Le 31 janvier prochain, en début de séance aura lieu la prise de photo des administrateurs. L'objectif est de mettre à jour l'information détenue sur notre site internet quant aux administrateurs du Collège.

---

LA SÉANCE EST LEVÉE.



Robin Blanchet  
Président



Nicole Barezi  
Secrétaire